
Juin 2009

**Comité consultatif gouvernemental
Communiqué GAC – Sydney**

I. INTRODUCTION

Le comité consultatif gouvernemental de l'ICANN s'est réuni à Sydney du 20 au 24 juin 2009.

40 membres, 2 observateurs et un pays invité, soit la Russie, ont participé à la réunion.

Le comité consultatif gouvernemental remercie Business Events, Sydney; ausRegistry, auDA ainsi que le gouvernement australien pour avoir présenté la réunion de Sydney et remercie aussi ICANN de supporter la réunion GAC.

II. IDN ccTLDs

Le GAC accueille la nouvelle version révisée du Plan d'implantation des IDN ccTLD et du processus Fast Track ainsi que les documents de soutien: *Documentation pour la responsabilité, Contributions financières pour supporter le développement et le déploiement des IDN ccTLD; Analyses des coûts du programme de développement et des coûts de traitement des IDN ccTLDs et Développement et usage proposés pour les tables IDN.*

Les commentaires du GAC à propos de la révision 3.0 du Plan d'implantation des IDN ccTLD et du processus Fast Track sont en pièces jointes.

III. Les nouveaux gTLD

Le GAC appuie l'introduction proposée des nouveaux gTLD en raison de leur potentiel de pouvoir augmenter le niveau de compétition, de promouvoir l'innovation et la diversité en plus d'accroître l'accès à Internet.

La GAC a discuté de la version 2 du guide du demandeur et est d'avis que cette version ne répond pas à toutes les préoccupations des gouvernements. Le GAC reconnaît que beaucoup de travail est présentement fait afin d'adresser certaines questions importantes mais le GAC est reste toutefois préoccupé quant à plusieurs autres questions qui sont également importantes.

- Racine d'extensibilité et de stabilité.
- Le besoin d'assurer le respect des intérêts des politiques publiques nationales et plus particulièrement le besoin d'une protection adéquate des noms géographiques (au-dessus et les deuxièmes niveaux) et les procédures de délégation/re-délégation.
- Le besoin d'une protection plus efficace des droits de propriété intellectuelle.
- Le manque d'analyses compréhensives des impacts économiques et compétitifs.
- Le manque de connaissances en affaires.
- Le manque d'analyses des risques de confusion et/ou dommages de l'utilisateur final.
- La catégorie TLD et la structure à coûts uniques.
- La complexité et les coûts d'une procédure d'objection et les implications de la procédure proposée afin que les gouvernements soumettent des objections pour des raisons d'ordre public ou de moralité par exemple.

Lors de la réunion de Sydney, le GAC a bénéficié d'un exposé de la part de l'IRT et du SSAC/RSSAC portant sur leur domaine de travail respectif. Le GAC croit que ces questions importantes nécessitent une attention accrue et qu'elles doivent être résolues avant l'affichage de la troisième version du guide du demandeur.

Le GAC conseille fortement au conseil de considérer le besoin de catégories non-commerciales pour les TLD incluant entre autres des TLD culturels, linguistiques et sociaux ainsi que des TLD commandités par une autorité publique et plus spécifiquement par rapport aux procédures d'application et arrangements financiers appropriés.

Le GAC manifeste son inquiétude quant à l'exigence de trois-caractères pour les nouveaux IDN gLTD, comme par exemple pour les scripts chinois, japonais, indien et coréen, où plusieurs un-caractère ou deux-caractères ont une signification. Ceci devrait être considéré lors du développement de la prochaine version du DAG.

Le GAC apprécie les rendez-vous qui ont lieu avec le personnel ICANN entre les sessions et portant sur les questions associées à l'introduction des nouveaux gTLD.

Le GAC entend fournir des commentaires plus complets d'ici la fin juillet.

IV. Rôle du GAC

Le GAC a tenu des discussions productives lors de la réunion de Sydney à propos de son rôle et a bien hâte de pouvoir initier un processus conjoint avec le conseil à propos de ce sujet important conformément à l'engagement du conseil sur l'affirmation des responsabilités dans l'entente de projet commun. Le GAC propose un groupe de travail conjoint pour cette raison.

V. Exposés du SSAC et du RSSAC

Le GAC reçoit les exposés détaillés du SSAC et du RSSAC à propos du DNSSEC et de la signature de la racine, l'étude de dimension de la zone racine et l'opinion du SSAC à propos des problèmes associés à l'usage des caractères jokers.

Le GAC est particulièrement conscient que l'introduction des nouveaux gTLD, IDN et ccTLD doit être vue dans le contexte des autres changements incluant par exemple l'introduction du IPv6 et du DNSSEC.

Pour cette raison, le GAC est préoccupé de l'impact cumulatif de tels changements majeurs sur la stabilité et sécurité du DNS et de l'Internet en général et attend avec impatience la conclusion du rapport de l'étude de dimension de la racine.

VI. Remerciements

Le GAC voudrait formellement reconnaître et remercier la contribution importante du Dr Paul Twomey à ICANN lors de son mandat en tant que président et directeur général de l'ICANN et également pour son rôle de chaire inaugurale pour le GAC. Le GAC tient à souhaiter au Dr Twomey beaucoup de succès dans tous ses projets futurs.

* * * *

Le GAC remercie tous ceux à l'intérieur et à l'extérieur de communauté ICANN qui ont contribué au dialogue avec le GAC à Sydney dont Patrik Fältström, l'ISOC, l'ALAC et l'EABC.

La prochaine réunion GAC aura lieu lors de la réunion ICANN à Séoul en Corée du Sud.

Sydney, 24 juin 2009

Commentaires du GAC à propos de la révision 3.0 du Plan d'implantation des IDN ccTLD et du processus Fast Track

Le GAC applaudit les efforts d'ICANN d'offrir la révision 3.0 du «[Plan d'implantation des IDN ccTLD et du processus Fast Track](#)» ainsi que tous les documents qui pourraient aider à faire avancer les positions individuelles des pays.

Le GAC est d'avis que la Documentation des responsabilités et les Contributions financières devraient être traitées séparément et non une envers l'autre. Par exemple, un gestionnaire IDN ccTLD peut avoir une relation formalisée sans être en mesure de fournir des contributions financières ou vice et versa.

Le GAC réitère sa conviction que le même traitement devrait être donné au IDN et ASCII ccTLD, et plus particulièrement quant aux coûts et relations documentées.

Relations entre ICANN et les gestionnaires IDN ccTLD

- Le GAC reçoit l'affichage d'ICANN de l'[Implantation révisée des détails proposés quant à la documentation de responsabilité](#) qui fournit des mises à jour supplémentaires sur la formalisation proposée de la relation entre ICANN et de futurs gestionnaires IDN ccTLD.
- Le GAC supporte la division des discussions en trois catégories: contenu des obligations, formulaire avec lequel les obligations sont documentées et si ces obligations peuvent être appliquées. Le GAC croit que cette approche faciliterait la discussion en plus d'aider à mieux comprendre et à mieux résoudre les cas spéciaux.
- Le GAC souligne que la priorité principale relativement au déploiement des IDN est le besoin d'assurer l'interopérabilité, la sécurité et la stabilité continue du DNS.
- Par conséquent, une indication de l'intention de respecter et d'implanter les standards IETF appropriés, incluant le protocole IDNA, devrait faire partie du processus d'application.
- Le GAC reconnaît la flexibilité de l'ICANN quant à la forme de la relation entre ICANN et les gestionnaires IDN ccTLD et croit que le tout ne devrait pas être limité aux deux formes mentionnées mais également inclure les autres options qui peuvent exister et qui peuvent mieux convenir à certains gestionnaires ccTLD.
- Le GAC est d'avis que discuter du mandat de la Documentation de responsabilités et finaliser les ententes de relations mutuelles dans une forme qui convient mieux à chaque IDN ccTLD, ne devrait pas retarder tout le processus Fast Track.

Contributions financières

- Le GAC accueille l'affichage de l'ICANN des documents «[Implantation proposée des détails concernant les contributions financières pour supporter le développement et le déploiement des IDN ccTLD](#)» et «[Analyse des coûts des IDN ccTLD: emphase sur développement du programme et des coûts de traitement](#)», qui fournissent plus

d'informations quant aux contributions financières proposées pour l'introduction des IDN ccTLD.

- Le GAC est d'avis que les coûts estimés pour le traitement de chaque nouvelle requête IDN ccTLD sont très élevés et représenteraient un obstacle financier pour les gestionnaires IDN ccTLD et spécialement ceux provenant de pays en développement.
- Le GAC croit que les pourcentages des revenus proposés nécessitent entre des discussions entre l'ICANN et l'opérateur IDN ccTLD.
- Le GAC note que beaucoup de travail portant sur les préparations IDN a lieu à l'extérieur du cadre ICANN ainsi que dans des pays et territoires et que ces dépenses ne sont pas reflétées dans les documents d'analyses des coûts.
- Le GAC réitère que tous les frais qui ont pour but de recouvrer les coûts associés à l'introduction des IDN ccTD devraient demeurer volontaires.

Procédure pour la table IDN

- Le GAC accueille l'affichage d'ICANN du document «[Révision de l'implantation proposée des détails portant sur la tables IDN de développement et d'usage](#)» qui décrit comment la table IDN peut être développée et qui décrit aussi une méthodologie portant sur la façon dont ICANN utilisera les tables IDN et comment les variantes seront traitées au niveau élevé.
- Les membres du GAC ont eu droit à un court exposé technique et le GAC a noté ce qui suit:
 1. L'importance de la collaboration entre les communautés partageant la même langue ou le même script pour développer des tables IDN, identifier des variantes et arriver à une entente à propos des politiques d'enregistrement afin de réduire la confusion qui pourrait résulter de similarités typographiques. Donc, le GAC croit que de tels efforts communautaires sont nécessaires et devraient faire partie du processus Fast Track.
 2. Le GAC a noté certains bénéfices à avoir moins de tables de langues ainsi que des tables plus claires à l'intérieur du référentiel IANA.
 3. Le GAC a noté le mérite de commencer avec un ensemble de caractères plus conservateur et de prolonger celui-ci plus tard si nécessaire.